

CGV : Service à la Personne

I. Généralités

Le Client faisant appel à Au Cœur des Jardins Services, entreprise représentée par Cédric Guion, domiciliée Z.A. de l'Antinière, 53150 Montsûrs ; reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente (C.G.V.) suivantes. Pour ce faire, le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » au bas du présent document. Le Client et l'entreprise Au Cœur des Jardins Services s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat.

Le contrat est soumis au droit français.

L'entreprise Au Cœur des Jardins Services se réserve la faculté de modifier les présentes C.G.V. à tout moment. Les C.G.V. applicables à une commande sont celles en vigueur et en ligne à la date de la commande passée par le Client.

II. Tarifs et prestations

Les tarifs sont exprimés en euros (€), hors taxes et sont soumis à la T.V.A. en vigueur. Les prix stipulés sur le devis sont valables trois mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations complémentaires non comprises au devis feront l'objet systématiquement d'un avenant avant toute exécution.

Au Cœur des Jardins Services propose des prestations ponctuelles, ou à l'année.

III - Services à la Personne

Les prestations d'Au Cœur des Jardins Services s'effectuent dans le cadre légal du Service à la Personne : Code général des impôts : article 199 sexdecies, Code du travail : article D7231-1 , Code du travail : articles D7233-5, Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI relatif aux réductions et crédits d'impôt, Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI-150 relatif à la réduction ou au crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Au Cœur des Jardins Services est agréée SAP (Services à la Personne) sous le numéro : N15/03/10 F 053 5018.

IV. Devis, bon de commande et début des travaux

Le devis est signé par le Client qui reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V). Il fait office de bon de commande. Un acompte de 30 % de la somme finale pourra être demandé lors de la signature du devis.

Suite à la signature du devis, Au Cœur des Jardins Services met en œuvre les prestations suivant un agenda défini avec le Client, et selon les conditions climatiques (voir article XIII).

V. Conditions d'exécution des interventions

Les prestations de services sont réalisées conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produit fournis par le Client.

VI. Déroulement des interventions

Les prestations de services vendues dans le cadre des travaux de l'entreprise Au Cœur des Jardins Services sont celles inscrites dans le devis signé par le Client. Toutes prestations supplémentaires fera l'objet d'un nouveau devis qui sera accepté par le client avant intervention.

Le client mettra tout en œuvre pour assurer un accès pratique et aisé à Au Cœur des Jardins Services. il veillera notamment à ce que les accès au lieu d'intervention soient dégagés, et que celui-ci soit également libre de tout nuisible et parasite. Enfin, les pelouses devront être vierge de tout obstacle, types cailloux, morceaux de bois, etc.

Les salariés d'Au Cœur des Jardins Services peuvent se retirer d'une situation de travail s'ils estiment qu'elle présente un danger à la fois grave et imminent pour leur vie ou leur santé. Ils peuvent également utiliser leur droit d'alerte en signalant au représentant d'Au Cœur des Jardins Services cette situation.

VII. Fin de l'intervention

À la fin de chaque prestation, le ou les intervenants déposent une fiche d'intervention dans la boîte aux lettres du client, précisant la nature exacte de ou des interventions réalisées, le volume horaire de celles-ci, ainsi que les éventuelles réserves, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le Client.

À partir de ce moment, le Client dispose de 12 heures pour faire part de ses réserves, par mail à contact@aucoeurdesjardins.com ou par téléphone au 02 43 68 71 68. Passé ce délai, la prestation est considérée comme acceptée par le Client.

VIII. Facture et règlement

Dans le cadre d'une prestation ponctuelle, et une fois celle-ci terminée, une facture est envoyée au Client. Le Client devra alors s'acquitter de la totalité de la somme d'ue. Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé lors de la signature du devis, le règlement de la facture est dû au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci.

Dans le cadre d'un contrat annuel, une facture comprenant les interventions effectuées est envoyée au Client tous les mois. Le Client devra alors s'acquitter de la totalité de la

somme dûe. Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé lors de la signature du devis, le règlement de la facture est dû au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci.

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Au Cœur des Jardins Services. En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi n° 92-1442 du 31.12.1992. En cas de non-paiement le Client prendra en charge tous les frais de recouvrement, selon les conditions spécifiées sur la facture.

IX. Droits de publicité

L'entreprise Au Cœur des Jardins Services se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour ses Clients sur ses documents de communication externe, de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, CD, DVD, etc) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Un accord écrit sera signé entre le Client et l'entreprise Au Cœur des Jardins Services, stipulant la possibilité pour l'entreprise d'utiliser gratuitement les photographies ou vidéos prises au domicile du Client à des fins de publicité et de communication.

X. Rupture du contrat

Le Client a la faculté d'annuler sa commande ou de résilier les contrats en cours 15 jours après la date de signature du devis. Cette résiliation devra faire l'objet d'une demande écrite, par courrier postal, adressée à : Au Cœur des Jardins Services, Z.A. de l'Antinière, 53150 Montsûrs.

Toute résiliation ou annulation de commande donnera lieu au paiement des prestations déjà réalisées et d'une pénalité d'annulation égale à 10% du montant HT du devis signé. L'acompte déjà versé restera acquis par le prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

XI. Réserve

Tout Client avec lequel il existerait un litige non réglé relatif au défaut de paiement d'une commande antérieure peut se voir opposer un droit de refus ou d'annulation de commande. Dans le cas d'un litige en cours (notamment sur la qualité du produit commandé), l'entreprise Au Cœur des Jardins Services peut être amenée à revoir avec le Client les conditions du traitement d'une nouvelle commande.

XII. Limitation des responsabilités

Les prestations d'Au Cœur des Jardins Services ne dispensent pas le client d'entretenir ses extérieurs : arrosage, engrais... Au Cœur des Jardins Services décline toute responsabilité si entre ses interventions, les végétaux, le gazon ou les haies du Client ne sont pas entretenus régulièrement, et déclinent ou périssent.

Au Cœur des Jardins Services n'intervient que sur le matériel posé par ses soins.

XIII. Conditions climatiques

En tout état de cause, l'entreprise Au Cœur des Jardins Services ne peut être responsable des retards pris sur un chantier dûs à de mauvaises conditions climatiques : pluies, vents, neiges, sécheresse, forte chaleur, etc.

XIV. Assurance de responsabilité professionnelle

L'entreprise Au Cœur des Jardins Services a souscrit une assurance de responsabilité professionnelle sur l'ensemble du territoire français auprès de l'agence MMA d'Évron, 11 place de la Basilique, 53600 Évron.

XV. Médiateur de consommation

Depuis le 1er janvier 2016, tout consommateur a le droit de faire gratuitement appel à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Gratuite pour le consommateur, la médiation de la consommation est un droit pour le consommateur et une obligation pour le professionnel.

Au Cœur des Jardins Services travaille avec : AME-CONSO, 11, place Dauphine, 75001 PARIS. <https://www.mediationconso-ame.com>

XVI. Impayés et litiges

Tout dossier impayé fera l'objet, après rappels d'usage, d'une remise à une société de contentieux ou un huissier de justice. Tout litige ou contentieux ne trouvant pas d'accord amiable sera porté devant le tribunal compétent.

XVII. Loi applicable et compétence

L'interprétation et l'exécution des présentes C.G.V. sont soumises à la Loi française. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents dans le ressort de Laval (53).

*Montsûrs, 29 septembre 2020,
Cédric Guion, Au Cœurs des Jardins Services*